

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 MAI 1861.

Crédits au Ministère de l'Intérieur, s'élevant ensemble à la somme
de 640,000 francs (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. HYMANS.

MESSIEURS,

En sollicitant de la Législature un crédit pour diverses mesures qui intéressent le développement des arts et des lettres, le Gouvernement a eu raison de compter sur un accueil sympathique de la part de la Chambre des Représentants. Toutes les sections et la section centrale ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi qui vous est soumis.

Aussi la tâche du rapporteur se bornera-t-elle à rendre compte de quelques observations de détail qui ne touchent en rien au principe de la loi.

La 4^e section, tout en donnant son adhésion au projet, fait observer qu'il serait désirable que les demandes de crédits extraordinaires ne fussent point soumises à la Chambre à la fin d'une session, quand il n'y a plus moyen de les examiner avec la maturité nécessaire.

Cette critique, qui ne se produit point pour la première fois, et à laquelle le Gouvernement devrait faire droit, est la seule qui ait été présentée sur l'ensemble du projet.

I

Acquisitions d'œuvres d'art anciennes.

Les ressources extrêmement restreintes dont dispose le Musée royal de peinture pour les acquisitions de ce genre, ont empêché trop souvent l'administration

(1) Projet de loi, n° 155.

(2) La section centrale, présidée par M. VERVOORT, était composée de MM. VAN HUMBEECK, DE FRÉ, HYMANS, DE RENESSE, D'HOFFSCHMIDT et LOOS.

d'enrichir nos collections publiques, de chefs-d'œuvre qui allaient orner, au grand regret du pays, les galeries étrangères.

La Belgique a vu ainsi depuis 1850 s'éparpiller dans toute l'Europe des chefs-d'œuvre de sa propre école, qu'il eût été de son devoir de conserver pour sa gloire et pour l'éducation de ses artistes.

On comprend qu'il est difficile au Gouvernement de venir réclamer des Chambres un crédit spécial chaque fois que l'occasion se présente d'acquérir une œuvre déterminée. En faisant connaître ses désirs, l'État en rendrait nécessairement la satisfaction plus difficile et plus onéreuse. D'autre part, il exposerait sa responsabilité, en faisant des dépenses que devraient couvrir des crédits supplémentaires. Le Gouvernement vient donc aujourd'hui solliciter des Chambres un crédit global de 250,000 francs, qui lui permettra de suffire aux exigences de plusieurs années; s'engageant d'ailleurs à faire connaître l'emploi du crédit pendant le précédent exercice, dans les explications données à l'appui du budget de l'intérieur.

Des circonstances exceptionnelles ont amené le Gouvernement à prélever, cette fois, sur le crédit sollicité, une somme de 177,763 francs qui, d'après une dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur au rapporteur de la section centrale, se répartit de la manière suivante :

« A. Les deux volets de Stuerbout et le portrait de Roger Van de Weyden, que l'on présume représenter Charles le Téméraire. fr.	31,000
» B. A la vente de la galerie Van den Schrieck :	
» Teniers. — <i>Le Médecin de village</i>	14,100
» A. Van Ostade. — <i>Le Mangeur de harengs</i>	6,200
» Js. Van Ostade. — <i>Halte de voyageurs</i>	7,500
» J. Steen. — <i>La Fête des rois</i>	2,650
» A. Van der Neer. — <i>Effet de nuit</i>	4,000
» Hemling. — <i>Deux portraits</i>	4,500
» Van Orley. — <i>Portrait</i>	500
» Martin Schoen. — <i>Le Christ aux roseaux</i>	1,050
» Plus 10 p. % sur le montant des acquisitions faites à cette vente (40,500 francs)	4,050
» C. Les deux volets de Van Eyck, représentant <i>Adam et Ève</i> , environ	80,000
» Cette somme n'est qu'approximative.	
» Le prix réel peut différer de 2,000 ou 5,000 francs, en plus ou en moins. Le Gouvernement s'est engagé à payer certains travaux matériels pour l'adaptation des volets de Coxie au panneau principal de <i>L'Agneau mystique</i> ; on ne connaîtra exactement ces frais qu'après exécution du travail.	
» D. Tableau de Herreyns, représentant <i>l'Adoration des Mages</i>	5,000
» E. Le tiers du prix d'achat des tableaux acquis, pour le Musée d'Anvers, à la vente de la galerie Van den Schrieck. Les deux autres tiers sont payés par le budget du Musée et par le budget communal.	17,215
Soit en totalité. fr.	177,763

Les acquisitions faites par le Gouvernement se justifient d'elles-mêmes, et l'opinion publique les a ratifiées d'avance.

Thierry Stuerbout, appelé par Vasari et Van Mander, Dierick Van Harlem, figure parmi les maîtres les plus éminents de l'ancienne école néerlandaise. Il habitait Louvain, vers le milieu du xv^e siècle, et y remplit l'office de *portraiteur* de la commune. Il y exécuta pour la confrérie du Saint-Sacrement deux tableaux qui ornent l'église de Saint-Pierre et qu'on a, pendant longtemps, attribués à Hemling. Les deux tableaux acquis pour le Musée, et qui représentent une légende de l'empereur Othon III, furent également exécutés pour la salle du conseil de l'hôtel de ville de Louvain, en 1460. On les y conserva jusqu'en 1827. Acquis à cette époque par le roi Guillaume I^{er}, pour la somme de 40,000 florins, ils furent vendus, en 1850, à M. Nieuwenhuys, qui les a cédés au Gouvernement (1), et nous ne pouvons que féliciter celui-ci d'avoir enrichi le Musée de deux œuvres importantes d'un maître qui fut l'émule de Van Eyck et de Hemling, avec lequel, à son grand honneur, on l'a souvent confondu.

Les acquisitions faites à la vente de la galerie Van den Schrieck dénotent un choix non moins intelligent.

Quant aux volets de Van Eyck, représentant *Adam et Ève*, ils appartiennent à cette rare catégorie de chefs-d'œuvre, qui suffisent à créer la réputation d'un musée.

Depuis de longues années, ces tableaux considérés comme indécents, étaient perdus pour les artistes et relégués dans les archives de l'église de Saint-Bavon à Gand. Le Gouvernement les a obtenus de la fabrique, moyennant un subside pour l'exécution de vitraux destinés à orner l'église, et la cession de la copie très-renommée (de Michel Coxié) des six volets de *l'Agneau mystique*, vendus en 1816, pour la somme modique de 6,000 francs, à un marchand de tableaux, et rachetés plus tard 440,900 francs par le roi de Prusse, pour le Musée de Berlin.

L'église de Saint-Bavon possèdera ainsi la représentation complète de l'œuvre immortelle de Van Eyck, et la somme payée pour la rançon d'*Adam et Ève* aura trouvé un emploi dont se féliciteront tous les amis des arts.

La section centrale, après avoir reçu communication de la liste des achats opérés par le Gouvernement, l'engage à persévérer dans la voie où il est entré, et à faire principalement des acquisitions d'œuvres dues à des maîtres flamands.

II

Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture.

La section centrale approuve l'intention du Gouvernement de compléter la collection de plâtres du Musée de l'État, qui laisse beaucoup à désirer, surtout

(1) Ces détails, que nous empruntons à l'ouvrage tout récent du Dr Waagen, directeur du musée de Berlin, sur l'école flamande, lui ont été fournis par M. Ed. Van Even, archiviste de la ville de Louvain. Les tableaux de Stuerbout, acquis par le Gouvernement, ont été l'objet d'une notice spéciale de M. Ruclens, dans la *Revue universelle des arts*, de Paris.

pour l'époque de la Renaissance. Mais un membre, reproduisant un désir exprimé par la 6^e section, émet le vœu de voir employer une partie du crédit de 25,000 francs en faveur des écoles et académies d'autres villes que Bruxelles. Il s'agit moins ici, dit-il, de réunir des collections pour les exposer à l'admiration du public, que de fournir aux artistes et aux élèves des sujets d'étude.

La section centrale se rallie à ce vœu. Elle irait même jusqu'à donner au Ministre le conseil d'insérer, en cas de besoin, un crédit pour cet objet au prochain budget de l'Intérieur. Mais elle croit utile de rappeler que les acquisitions de ce genre sont très-peu dispendieuses, et que les Gouvernements autorisent volontiers le moulage des chefs-d'œuvre de leurs musées pour les collections publiques des États avec lesquels ils entretiennent de bons rapports. Le crédit de 25,000 francs pourrait donc suffire provisoirement aux besoins du musée de Bruxelles et de l'académie d'Anvers, en faveur de laquelle l'observation sus-mentionnée a été plus spécialement produite.

III

Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle.

Le crédit de 25,000 francs demandé a été adopté sans observations.

IV

Acquisitions de la bibliothèque du naturaliste Jean Muller de Berlia.

La pauvreté de la Bibliothèque royale de Belgique, en ce qui concerne les sciences naturelles, est depuis longtemps reconnue. Elle résulte d'ailleurs à l'évidence de ce fait, que sur les 4,877 numéros que contient le catalogue Muller, nous n'en possédons que 545, c'est-à-dire un peu plus du dixième. La collection, estimée à 50,000 francs environ, nous serait cédée pour 38,000. La section centrale propose à la Chambre l'adoption du crédit sollicité.

Toutefois, elle exprime le vœu que les 545 ouvrages, que l'État se trouvera posséder en double, soient répartis entre les bibliothèques des universités de Gand et de Liège.

La science retirera ainsi un plus grand avantage encore de l'acquisition faite par le Gouvernement.

V

Restauration et agrandissement du Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.

Grâce à des soins intelligents, ce Musée a pris, depuis quelques années, une importance qui exige une installation dans des locaux plus vastes. Le Gouvernement ayant le projet d'ajouter aux collections une galerie spécialement consacrée à l'archéologie nationale, le besoin d'espace est devenu plus pressant encore et chacun a reconnu la nécessité d'un agrandissement notable de l'édifice qui renferme un des plus intéressants dépôts de l'État.

La porte de Hal, la seule des anciennes portes de Bruxelles qui soit restée debout, date de la fin du xiv^e siècle. L'épaisseur extraordinaire de ses murs, et ses trois vastes salles superposées, au-dessous desquelles se trouvaient des souterrains comblés récemment, prouvent que cette porte était plutôt un château-fort ou un arsenal qu'une simple entrée de ville (1). Pendant longtemps, elle a servi de prison civile et militaire; sous le gouvernement hollandais, on y a déposé pendant quelque temps les archives de l'État (2). Depuis 1847, elle sert de Musée, et la belle salle du premier étage, divisée en trois nefs à voûtes ogivales que supportent de grosses colonnes cylindriques, est admirablement appropriée à sa destination.

L'extérieur du monument est aujourd'hui fort délabré et dépourvu de tout caractère. Il y a une quarantaine d'années, on l'a cruellement mutilé; on l'a dépouillé pierre à pierre de tous ses ornements pittoresques, si bien qu'en 1835 la régence de Bruxelles voulût adjuger sa démolition.

Quelques artistes et quelques hommes qu'inspirait le sentiment de l'art, protestèrent noblement, à cette époque, contre le vandalisme qu'on projetait d'exercer sur la dernière ancienne porte de Bruxelles.

« M. le comte Félix de Mérode, dont le nom se retrouve partout où il y a quelque idée généreuse ou nationale à défendre, dit un recueil du temps (3), a plaidé avec chaleur la conservation de ce monument, et tout ce que nous possédons d'artistes intelligents s'est rallié à cette voix énergique et puissante. Ainsi le marteau démolisseur, qu'on s'apprêtait à porter sur la vieille et vénérable tour, a été arrêté. »

Mais cette antique construction se trouve aujourd'hui dans un tel état, que, si l'on veut la conserver, il faut absolument lui faire subir une restauration qui en fasse un ornement pour les boulevards de la capitale.

Le Gouvernement nous a communiqué des plans dont l'auteur est M. l'architecte Beyaert, et qui nous semblent répondre à toutes les exigences qui se sont produites.

La porte de Hal sera revêtue du côté du boulevard, d'une façade gothique percée de grandes fenêtres ogivales et flanquée de deux tourelles. Une tour centrale, formant avant-corps, renferme un grand escalier conduisant à tous les étages. Une large galerie enveloppera le rez-de-chaussée, et viendra aboutir, du côté du boulevard, à deux pavillons renfermant, l'un des salles d'exposition, et l'autre l'habitation du garde du Musée. La ville de Bruxelles a cédé gratuitement le terrain nécessaire aux nouvelles constructions.

Le devis de l'architecte s'élève à 250,000 francs, à répartir sur trois exercices, et le Gouvernement nous donne l'assurance qu'il ne sera point dépassé. Un membre de la section centrale ayant proposé d'inscrire dans la loi la répartition du crédit telle qu'elle est indiquée à la p. 4 de l'Exposé des motifs, la section centrale a pensé qu'il n'y avait pas grande utilité à faire cette mention, mais qu'il

(1) SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. IV, p. 117.

(2) Voy. HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 588.

(3) *La Renaissance*, années 1841-1842, p. 58.

importait d'engager le Gouvernement à se renfermer dans les limites du crédit. L'architecte s'étant engagé pour sa part à ne pas franchir ces limites, nous croyons utile de mettre le Gouvernement en garde contre les modifications qu'introduisent trop souvent dans les projets de ce genre des commissions spéciales, à qui n'incombe aucune responsabilité et derrière l'avis desquelles viennent se retrancher ensuite le Gouvernement et l'architecte lui-même.

Après ces quelques observations de détail, le crédit de 250,000 francs a été adopté, à l'unanimité.

VI

Formation d'une galerie nationale au Musée royal d'antiquités, etc.

Ce crédit a été également adopté par la section centrale. — Toutefois, celle-ci, sur la proposition de l'un de ses membres, émet le vœu de voir achever le plus tôt possible, le catalogue des objets que renferme actuellement le Musée de la porte de Hal.

Tel est, Messieurs, le résumé de nos délibérations sur le crédit de 640,000 fr., sollicité par M. le Ministre de l'Intérieur.

Heureuse de cette occasion de manifester l'intérêt qu'elle porte à tout ce qui peut favoriser le développement intellectuel et fortifier le sentiment national, la section centrale vous en propose, à l'unanimité, l'adoption.

Le Rapporteur,
LOUIS HYMANS.

Le Président,
D. VERVOORT.
